

LA LETTRE du 18 JUIN

Le combat de l'avenir

Vingt-septième année - n° 215 – Mars 2019 - Président-fondateur : Jacques DAUER - **Président Jacques MYARD**

Siège social : 11 bis, rue CHOMEL 75007 PARIS

Tous nos articles sont sur <http://www.academie-gaullisme.fr>



La France sans industrie ?

Jacques MYARD

Les semaines s'égrainent et se ressemblent dramatiquement pour l'industrie française :

L'aciérie d' Ascaval à Saint-Saulve dans le Nord, l'usine de papier sécurisé à Jouy sur Morin en Seine et Marne, la fonderie du Poitou qui fabrique des culasses pour automobiles, l'usine Ford, fabrication de boîtes de vitesse à Blanquefort en Gironde, l'usine GM&S fabrication de pièces en fonte pour les véhicules, l'usine Luxfer à Gerzat dans le Puy de Dôme, fabrication de bouteilles de gaz, l'usine P.S.A à Hérimoncourt dans le Doubs, recyclage de moteurs, sont toutes menacées de fermeture.

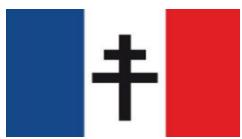
Face à cette situation dramatique pour des centaines d'ouvriers et de cadres qui seront sans emploi, qui survient après l'affaire Alstom, le gouvernement hurle, vocifère mais tétanisé est incapable de trouver la parade.

L'industrie française représentait, il y a une dizaine d'années, plus de 22 % du PIB national, aujourd'hui c'est la moitié (industrie manufacturière); en Allemagne la part de l'industrie est de 20,3 % du PIB.

Dernier couac : Air France connaît un sérieux trou d'air et enregistre un résultat d'exploitation 4 fois moins important que KLM alors que son chiffre d'affaires est 1,5 supérieur à KLM.

C'est dans ce contexte que l'Etat néerlandais, sans avertir la France, monte en puissance au capital du consortium, ce qui provoque de nouvelles vociférations du gouvernement français.

Relevons que la Haye justifie sa décision par la nécessité de préserver la souveraineté des Pays-Bas dans l'alliance Air France- KLM. La réalité et la vérité nous viennent des Pays-Bas : la préservation de l'industrie et des transports est



une question de souveraineté. C'est bien ce que le gouvernement pétri d'idéologie ultra-libérale, subissant le diktat des multinationales et se complaisant dans l'euro béatitude, a passé par pertes et profits.

Rendons néanmoins hommage à la Commission de Bruxelles qui a refusé la fusion Siemens-Alstom au grand dam du gouvernement français qui ose prétendre que cette fusion aurait permis de constituer une entreprise européenne (sic) ! De qui se moque-t-on ? Cette fusion n'aurait bénéficié qu'à Siemens qui aurait éliminé un concurrent français.

Prétendre le contraire comme le fit le Ministre français de l'économie est une contre-vérité empreinte d'idéologie et aurait abouti à vendre, à nouveau, l'un des fleurons français à une multinationale étrangère.

Cette décision offre une chance à saisir pour renégocier avec Général Electric le rachat d'Alstom énergie et reprendre la main sur le nucléaire : c'est une question prioritaire de souveraineté.

L'heure n'est plus à la béatitude de la loi des marchés et aux chimères européennes. La France

doit se redonner les moyens régaliens de protéger et développer son industrie, en n'hésitant pas, au besoin, à nationaliser pour un temps et en contrôlant les investissements étrangers.

Inspirons-nous des méthodes américaines qui n'hésitent pas à nationaliser pour redresser des entreprises et qui contrôlent les investissements étrangers pour éviter des prises de contrôle dans des secteurs de souveraineté.

Comment financer cette politique ? En rétablissant les avances de la Banque centrale au Trésor pour investir. Les Allemands vont hurler car ces avances de la Banque centrale au Trésor sont interdites par le Traité de Maastricht, et alors ?

On ne gouverne pas une Nation avec des carcans idéologiques. Au demeurant, l'assouplissement quantitatif pratiqué par Mario Draghi est aussi contraire au Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (Traité de Lisbonne).

Assez de mots et de cris d'orfraie gouvernementaux ! L'heure est à l'action pour l'industrie, pour l'indépendance nationale.





Dîner-débat du 18 février 2019

Présidé par Monsieur Julien AUBERT

« OSER LA FRANCE »



Par Christine Alfarge,

« *On ne sait plus ce qui nous unit* »

« *Et comme rien de grand ne se fait sans la passion, et bien, pour réaliser la grandeur à laquelle le devoir nous a voués, oui, c'est vrai, il nous faut la passion de la France* », disait le Général de Gaulle le 18 juin 1942.

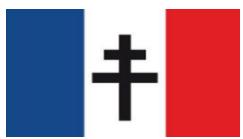
« *Alors que la mondialisation a provoqué encore plus de divisions, la France doit maîtriser ses décisions.* » nous dit Julien Aubert. Il fait partie de cette nouvelle génération d'hommes politiques qui portent en eux la passion de la France inspirée par des hommes comme Philippe Séguin ou Charles Pasqua touchés par l'esprit de résistance de celui qui combattrra toute sa vie, incarnant la figure tutélaire de la droite dans l'honneur et le respect, le dernier héros de notre histoire, Charles de Gaulle.

Mais en réalité qu'en est-il de cette droite républicaine ?

Avec une droite qui a tourné le dos au Général, le gaullisme semble s'effacer dans les mémoires.

Bien qu'il incarne notre histoire commune, c'est un héritage lourd à porter. Selon Julien Aubert : « *la droite a changé, je pensais qu'elle allait se réveiller saisissant que nous étions en train de perdre les classes populaires. Dans un parti qui se revendique gaulliste, on ne peut pas se revendiquer gaulliste. Pourquoi avons-nous renié nos racines historiques, la droite incarnait un projet gaulliste* ».

C'est dans ces circonstances que Julien Aubert veut peser dans le débat public, en créant « Oser la France » le 22 novembre 2017 dont treize parlementaires parmi ses membres. Il s'exprime : « *Le gaullisme n'est pas le souverainisme, terme que je récuse car il introduit dans l'esprit des gens une forme de repli. Je suis gaulliste, et ça ne se résume pas forcément à la défense de l'Etat-nation.* » Ses atouts ? « *Contrairement aux autres, cela fait vingt ans que j'ai la même position, je l'ai prouvé en votant non à tous les traités favorables à des transferts de souveraineté.* » Il ajoute : «



L'esprit de compagnonnage parle encore à certains, mais les autres ?

A travers le Général de Gaulle, c'est un capital historique unique et incomparable auquel les hommes politiques qui se sont succédés après lui ne cesseront de se référer comme toute la classe politique aujourd'hui, encore faut-il se souvenir du sens de l'histoire politique à partir de la deuxième Guerre mondiale jusqu'à la Vème République.

Que s'est-il produit ?

Au regard de l'histoire, la dépendance du pouvoir exécutif s'est manifestée dès la mise en place en 1944 de l'Assemblée consultative provisoire, puis de celle de l'Assemblée nationale constituante en novembre 1945, lesquelles permirent la reconstitution des partis politiques. Bien que renouvelé par cette dernière comme chef du gouvernement provisoire de la République, le Général de Gaulle se heurte à des manœuvres d'opposition et donne sa démission le 16 janvier 1946 refusant « le régime exclusif des partis ».

La Constitution.

A travers ce grand projet du Général de Gaulle mûri de longue date, il s'agissait de remédier à l'entièvre dépendance du pouvoir exécutif par rapport au législatif.

« En mai 1946, alors qu'il a quitté le pouvoir, un premier projet de Constitution d'une IVème République, proposé par voie de référendum est rejeté. La même année, le 16 juin, dans un discours prononcé à Bayeux, le Général définit quelles seraient, selon lui, les grandes lignes d'une Constitution adaptée à son temps : suprématie du chef de l'Etat au-dessus des partis et garant de l'indépendance nationale. »

Il appellera les électeurs à refuser le second projet de Constitution voté malgré tout en octobre 1946, donnant naissance à la IVème République

mais il n'en démord pas, pour lui les institutions sont mal bâties.

Le 27 avril 1947, création du rassemblement du peuple français, le RPF.

Il fallait réformer les institutions face aux turbulences de la IVème République, le Général de Gaulle avait prévu que de grandes crises étaient à venir, les faits lui donneront raison en mai 1958 avec son possible retour à une condition pour lui que la capacité lui soit donnée par le Parlement de présenter aux Français le projet de nouvelles institutions de la République. La nouvelle Constitution sera adoptée le 28 septembre suivant à plus de 79%. Le Général de Gaulle élargira notamment aux maires et conseillers municipaux, en fonction de l'importance des communes, le collège électoral qui désignerait le chef de l'Etat. Très important pour la suite, le président ne dépendait plus des parlementaires, son élection le 21 décembre 1958 en témoigne et dans la foulée, le Général de Gaulle annoncera son projet d'élection au suffrage universel direct du chef de l'Etat.

Les institutions ont fonctionné normalement pendant plus de quarante ans puis elles ont été détournées de leur objectif principal, c'est-à-dire la séparation des pouvoirs exécutif et législatif. L'exécutif ne devait pas relever du parlement mais du peuple. Cependant l'esprit de la Constitution sera profondément altéré par le quinquennat réduisant le mandat du chef de l'Etat pour mener à bien la politique qu'il s'est fixée.

A partir de ce changement, la référence au gaullisme est abandonnée à droite, selon Julien Aubert : « *Il faut remonter à sa source, la victoire de Jacques Chirac. Il a gagné le combat contre Séguin et Pasqua. La grande erreur reste l'UMP. La conséquence, c'est que le débat s'est ensuite refermé, les voix dissidentes ont lentement été éliminées. Tout cela pour mener une politique immobile qui a découragé une partie de la droite.*



On a voulu nier les sensibilités au profit d'un projet qui devait nous dépasser. Cela n'a pas marché. »

Aujourd'hui, il s'agit de se demander si le courant gaulliste existe encore au sein des Républicains, bon nombre y voit sa disparition depuis la fin du RPR et la création de l'UMP. Mais il n'y a pas de fatalité, restons résolument optimistes sur la fidélité à la pensée gaulliste mais qui pourrait désormais l'incarner à droite.

La seule question qui vaille est celle de l'homme.

Selon Julien Aubert, « *la place de l'homme est posée* ». La classe politique dans son ensemble s'est éloignée du peuple français, sans analyser en profondeur la défiance des citoyens face aux pouvoirs qui se sont succédés, par manque de lucidité autant que par manque de courage. Le système politique est à bout de souffle, le peuple l'a compris et a décidé de prendre son destin en

main en tirant la sonnette d'alarme avec un courage magnifique, plein d'espoir.

Le Général de Gaulle s'exprimait ainsi en mai 1943 : « *A l'heure du désastre, si j'ai pu relever la nation, c'est grâce au tronçon d'un glaive et à la pensée, je dis bien la pensée française.* »

Inspirons-nous alors avec la plus grande reconnaissance de ce grand témoin de l'épopée gaullienne, Pierre Lefranc, toujours aux avant-postes des moments cruciaux de la résistance à la naissance de la Vème République qui s'exprimait ainsi : « De Gaulle a donné cet exemple du désintéressement et de l'honnêteté en politique. Ce sont les plus précieuses vertus pour prétendre guider les autres. Cette rigueur, il l'a observée dans sa vie privée comme dans sa vie publique, vis-à-vis de lui-même, de sa famille, de ses gouvernements, de ses collaborateurs. Il veillait notamment sur l'honneur et le respect de l'Etat. »

Dans l'honneur et le respect, ne cessons pas d'être unis pour le bien de notre pays.





Sortir la réforme des retraites de l'ombre et redresser le tir



Par Paul KLOBOUKOFF,

Beaucoup de zones d'ombre et d'améliorations possibles au projet de réforme

Grand débat ou « Blablacon » ? Les avis sont partagés. Et l'idée d'organiser un tel débat à l'échelle européenne sur l'UE « décoiffe ». Mais, mon propos n'est pas ici de traiter de ces sujets brûlants. Il est d'apporter une contribution aux réflexions sur les épineuses questions de la réforme des retraites. Celle-ci piétine et est plutôt mal engagée. Le Haut Commissaire Jean Paul Delevoye, qui a hérité de la responsabilité de la préparation de la réforme, son équipe, le Sénat et les partenaires sociaux qui l'aident ont bien du mérite et des difficultés en s'efforçant de « sortir par le haut » du bourbier dans lequel l'ont plongé des promesses « ambitieuses » trop rapidement formulées.

Un système à points universel avec les mêmes règles pour tous n'était sans doute pas d'une urgence absolue. Les Français ne sont d'ailleurs pas hostiles à ce que le système de retraite (SR) tienne compte de spécificités professionnelles, sectorielles. Ils demandent plus de justice en pointant du doigt les avantages des régimes dits spéciaux et de la Fonction publique (FP). Or, il nous a été dit que ces régimes ne connaîtront pas le sort commun.

Les citoyens veulent aussi plus de clarté, moins d'opacité, notamment sur les coûts de ces avantages « spéciaux » pour le contribuable, ainsi que sur les

transferts financiers entre régimes. Ils veulent un système stable leur permettant de prévoir et de décider en connaissance de cause. Une information, au moins annuelle de leurs « clients » par les Caisses de retraites sur leur situation, les pensions versées... est également indispensable.

Une démarche plus progressive, par étapes, avec des objectifs bien définis, serait sans doute plus productive que celle visant à traiter trop de problèmes, mal anticipés, à la fois. L'extension à tous du système à points va donner beaucoup de fil à retordre dans de nombreux régimes, notamment parce les infos relatives aux déroulements de carrières n'ont pas été constituées en bases de données ad hoc. L'évaluation des droits acquis par les cotisants pour les transformer en points demandera un travail de bénédiction et des manipulations complexes.

En réalité, le problème majeur de notre SR est sa viabilité, sa pérennité, son équilibre financier. Les projections à long terme faites par le Conseil d'orientation des retraites (COR) montrent qu'à législation inchangée, le système sera déficitaire encore pendant au moins 25 ans... si la croissance est vigoureuse, et qu'il est gravement menacé si elle l'est moins. Or cette préoccupation n'apparaît pas comme une priorité explicite de la réforme.



L'origine du problème est démographique, nous le savons. C'est la progression de l'espérance de vie qui provoque le déséquilibre croissant entre le nombre de cotisants et celui des retraités. Inutile d'espérer une réforme magique permettant d'y remédier de façon durable pendant plusieurs décennies. Des ajustements « paramétriques », tels ceux, nombreux, que nous avons connus, seront encore pratiqués, d'ici 5 ans, 10 ans ou un peu plus.

Le traitement de base passe inévitablement par **l'allongement de la durée du travail et l'évolution de l'âge de départ à la retraite** et/ou de l'ouverture des droits à taux plein et partiel. Les promesses faites par le candidat président, sur le maintien de l'âge légal à 62 ans, en particulier, sont illusoires. L'âge effectif de départ augmentera à 64 ans à un horizon visible (cf. projections du COR). Dans la plupart des pays voisins l'âge légal pour avoir droit au taux plein avance résolument vers les 65 ans, quand ce n'est 67 ans. Il est surprenant que cette question, avec les explications appropriées, ne fasse pas l'objet de débat public.

Il serait aussi utile de regarder quels soutiens et **aides** apporter **aux seniors** pour qu'ils puissent rester en **emploi** ou retrouver du travail. Le « tout numérique » propagé à l'excès et sans discernement les en éloigne plus qu'il ne les en approche. Il faudrait aussi rendre plus aisés et attractifs les cumuls retraite-emploi.

Sans étude approfondie et sans concertation, il a été décidé que le système sera entièrement en répartition. Il ne sera pas plus viable pour autant. De nos jours, les **systèmes reconnus les meilleurs et les plus sûrs sont mixtes, combinant répartition et capitalisation**. Il est encore temps de changer le fusil d'épaule, mais il ne faudrait pas trop tarder à poser ouvertement la question.

D'autant plus que **l'assiette de cotisation plafond annoncée de 10 000 € par mois et un taux global de prélèvement de 28%** proche de celui d'aujourd'hui (27,5% dans le secteur privé) **sont trop élevés**. Ils vont ponctionner lourdement les revenus des travailleurs. Ils vont priver la grande majorité d'entre eux d'épargner et de souscrire à des complémentaires de

leur choix. N'est-il pas temps d'en parler aux citoyens et de recueillir leurs avis ?

L'avenir de l'AGIRC-ARRCO est aussi scellé. Des craintes sont exprimées sur le sort qui sera réservé à leurs réserves financières, très convoitées. Une question de plus en suspens.

Lors de la création du régime général de la Sécurité sociale en octobre 1945, le but était **d'assurer aux retraités un revenu décent pour vivre**, moyennant un effort contributif limité. Il n'était pas de garantir aux cotisants un taux de remplacement de 56% dans le secteur privé et de 75% dans le public... moyennant une forte amputation des revenus d'activités. Ce n'est, d'ailleurs, pas le chemin qu'ont pris des pays dont les SR sont mieux notés que le nôtre. Il serait peut-être bon d'y réfléchir et de **revenir un peu aux « fondamentaux »** au lieu de s'en écarter davantage.

Notre SR comporte une part de **solidarité** envers les retraités aux plus faibles pensions, avec le minimum vieillesse, la prise en charge de cotisations chômage, des bonifications pour la parentalité... L'avenir de ces aides, leur étendue et le coût de leur financement par l'Etat font aussi partie, à l'heure actuelle, des inconnues non négligeables.

Récemment, le Commissaire Delevoye a laissé entendre que **l'indexation des pensions en fonction de l'évolution du salaire moyen** dans l'économie était une alternative envisageable à l'indexation sur l'inflation (encore faudrait-il d'abord que celle-ci soit respectée). L'idée lui est peut-être venue lors de l'examen des systèmes étrangers ayant connu des réformes systémiques depuis deux décennies et qui ont opté pour ce choix. Cela me paraît, en effet, préférable.

Les retraites sont avant tout des revenus d'activités différés, et non des « prestations » s'apparentant à des aides sociales. De plus, l'indexation sur l'évolution des salaires est cohérente avec un système à points. Pas l'indexation sur les prix à la consommation

Une interrogation de taille porte sur la durée de **la transition vers le nouveau système**, et les conditions qui seront réservées aux retraités et aux cotisants



proches de la retraite. Vu les expériences les plus récentes de pays voisins, une durée de 20 ans paraît « raisonnable », au moins aux yeux des rapporteurs de la commission du Sénat qui apporte son concours à la préparation de la réforme.

Ces observations, interrogations, suggestions et propositions sont étayées dans quatre chapitres portant sur :

- les enseignements fournis par les projections à long terme du COR ;
- les points devant lesquels la réforme hésite et piétine depuis le début des travaux ;
- les appréciations d'experts sur les meilleurs systèmes de retraites dans le monde et sur celui de la France
- l'examen des caractéristiques des SR du Danemark, des Pays-Bas, de la Finlande, de l'Allemagne et de la Suède.

Des projections à long terme du COR édifiantes

Le rapport annuel détaillé du Conseil d'Orientation des retraites de 2018 comportait une analyse de la situation de la multitude des régimes de base et complémentaires, ainsi que des projections d'indicateurs clés du système de retraites (SR) et de leurs principaux déterminants à un horizon de 50 ans.

Ces projections, à législation inchangée, intégraient les hypothèses du Programme de stabilité 2018-2022 présenté à la Commission européenne en avril 2018. Ces dernières prévoient une croissance du PIB de + 2% en 2018, + 1,9% en 2019 et + 1,7% les 3 années suivantes, ainsi que l'abaissement du taux de chômage à 7% à partir de 2022. Nous sommes loin de ces objectifs aujourd'hui. Pour 2018, + 1,5% de croissance est annoncé, et pour 2019, les instances de l'UE n'attendent que + 1,3%. Ces contreperformances ne sont pas sans incidences sur l'équilibre financier de notre SR.

Les projections soulignent **l'importance déterminante de la croissance** pour l'équilibre du système de retraite. Elle doit devenir **la priorité n° 1**

du gouvernement... sauf à vouloir changer profondément de modèle, comme le prônent des défenseurs de « la croissance à taux zéro », par exemple.

. La cause première des difficultés des systèmes de retraite est démographique :

Avec la progression de l'espérance de vie, la population vieillit. De nombreux pays répondent à ce défi par l'allongement des durées de cotisation permettant de bénéficier des pensions à « taux plein » et/ou par l'augmentation de l'âge de la retraite, jusqu'à 65 ans, voire 67 ans sans certains pays.

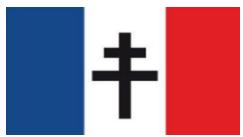
En France, les projections de l'INSEE (utilisées par le COR) montrent que le rapport **nombre de cotisants / nombre de retraités de droit direct** baissera en 25 ans de **1,7 en 2017 à 1,4 en 2043**, pendant que le rapport : **population des 20 à 64 ans /population de 65 ans et plus** diminuera de 2,9 à 2.

Le COR a pris 62 ans (comme prévu par la réforme de Macron) pour l'âge légal de la retraite... mais, ses projections indiquent que **l'âge moyen de départ à la retraite montera**, en réalité, **à 64 ans au début des années 2040**.

. A législation inchangée, le poids important des retraites dans le PIB baissera très peu

Depuis 2002, les ressources du SR ont beaucoup cru et ont atteint **315 Mds € en 2017**, soit **13,8% du PIB**, « grâce » au report de 2 ans de l'âge légal de départ à la retraite, aux hausses des taux des cotisations retraite, ainsi qu'à des apports « de nouvelles ressources fiscales à la CNAV, au FSV [fonds de solidarité vieillesse] et à certains régimes spéciaux ». De nouvelles hausses (AGIRC + ARRCO, notamment) ont eu lieu après 2017.

A législation inchangée, les taux de cotisation seraient stables. Avec la réduction des effectifs de la Fonction publique, le taux global de prélèvement sur les revenus d'activités baisserait lentement, d'environ **31% en 2017 à 29%** dans 50 ans. Le



montant des ressources descendrait à **13,5% du PIB en 2024**, puis à près de **13% en 2043**.

Le COR rappelle que le taux de cotisation total est de **31%**, dont **27,5% dans le privé** (16,3% pour l'employeur et 11,2% pour le salarié), **84,84% dans la FPE** (74,28% pour l'employeur et 10,56% pour le salarié) et **41,21% pour les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers** affiliés à la CNRACL (30,65% pour l'employeur et 10,56% pour le salarié).

. Un système de retraite durablement déficitaire.

En 2017, les dépenses des régimes de retraite ont été de **316 Mds €**. Le financement a été assuré : - pour 80% (255 Mds €) par les cotisations sociales (y c. 39 Mds de cotisations employeur de l'Etat au régime de la FPE) ; - pour 11% (36 Mds) d'impôts et taxes affectés (ITAF) ; - pour 2% par l'Etat, essentiellement en subventions à des régimes spéciaux ; - pour 5% par des transferts venant de l'assurance chômage et de la branche famille de la Sécu ; - pour 1% par des produits de gestion ; - et pour **2%** d'endettement et de recours aux réserves.

Les structures de financement diffèrent suivant les régimes. **Les projections du COR ne portent pas sur les régimes pris individuellement...** ni sur la fusion de tous les régimes en un seul, universel, avec la **redistribution** des charges qui l'accompagnera, au détriment des acteurs du secteur privé et des fonds de réserve, très probablement.

Notre SR a été déficitaire de 0,7% du PIB en 2010 (au sommet de la crise financière). Depuis, le **déficit** a été réduit et ramené à **0,2% du PIB en 2017**. D'après les projections du COR, il devrait être de **0,2% en 2022** et s'aggraver ensuite pour atteindre **0,4% du PIB en 2028** dans le scénario 1, le plus « optimiste » (croissance du PIB de + 2% par an), et **1% du PIB** dans le scénario 4, le plus « pessimiste » (croissance du PIB de + 1,2% par an).

Le retour à l'équilibre n'interviendrait **pas avant 2036** dans le scénario 1 (très improbable), **2043 dans le scénario 2** (croissance du PIB de + 1,7% par an), **2060 dans le scénario 3** (croissance de + 1,5% par an jusqu'en 2040 et de +1,4% après). Dans le scénario 4 (également très improbable, espérons-le), le SR

resterait déficitaire au-delà de 50 ans... et n'y survivrait sans doute pas.

Le coût du SR pour l'Etat a été de l'ordre de **78 Mds € en 2017** (cotisations employeur de la FPE + ITAF + régimes spéciaux). Cela représente le quart des ressources du SR et 3,4% du PIB. Il est regrettable que le COR n'ait pas pu « projeter » ce coût qui s'ajoute au déficit du SR, garanti par l'Etat.

. Une indexation des pensions sur l'inflation défavorable aux retraités actuels et futurs

Avec l'indexation des pensions de retraite sur l'inflation, hypothèse (hardie ?) retenue, les retraités seraient les grands perdants. En effet, d'ici 25 ans (en 2043), le ratio **pension moyenne de retraite / revenu moyen d'activité** diminuerait de **- 18% ou - 20%** dans les scénarios centraux (croissance du PIB de + 1,5% ou + 1,7%). Les retraités seraient ainsi exclus du partage des fruits de la croissance.

Leurs pensions ne seraient pas traitées comme des rémunérations différenciées de leurs contributions au développement du pays, aux gains de productivité et autres progrès réalisés... mais traitées comme des aides sociales. En outre, la sauvegarde de leurs pouvoirs d'achat ne serait « garantie » que si les revalorisations étaient du niveau réel de l'inflation. Les réserves sur le sujet sont plus abondantes que les réserves du SR, fortement menacées, d'ailleurs, par les perspectives inquiétantes devant nous.

Réforme de Macron : piétinement, doutes, plus de questions que de réponses

L'exécutif a annoncé que la réforme sera votée en 2019 pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Elle ne concernera pas les personnes alors retraitées et celles qui seront à moins de 5 ans de l'âge légal de la retraite.

L'objectif premier de la réforme est de regrouper, pour plus de clarté et de justice, les 42 régimes en un « système universel ». Un système intégralement par répartition. Il est prévu d'étendre ce régime général jusqu'à un plafond de revenus de 10 000 € par mois. Avec un « plafonnement » des cotisations salariales



et patronales à 28% du salaire brut. Ce sera un système à points, tel celui de l'AGIRC-ARRCO, répondant au principe « *pour chaque euro cotisé, le même droit à pension pour tous* ». Sans avoir précisé au départ qu'il s'agissait d'un euro cotisé par le salarié et son employeur, et non par le seul salarié. Sans remettre en question des « spécificités » des régimes spéciaux et de la Fonction publique d'Etat.

En promettant « *Nous ne toucherons pas à l'âge de la retraite* », qui restera de 62 ans, mais en parlant d'âge pivot de 63 ans et de décotes, ainsi que « *ni au niveau des pensions* ». En restant mystérieux sur le sort qui sera réservé à l'évolution des pensions. Mais, en commençant par relever la CSG des retraités et en cessant de revaloriser les pensions. Car, pour Macron, la résolution du problème des retraites passe d'abord par la réduction du niveau des pensions par rapport à celui des revenus d'activité.

Le système sera « *universel* » et pas « *unique* » a jugé bon de « *préciser* » l'exécutif. Depuis la communication officielle de JPD le 10 octobre 2018, il apparaît, en effet, que : - les indépendants (à la fois patrons et salariés) conserveront un régime autonome ; - les régimes spéciaux seront regroupés dans un régime particulier (pour ne pas dire spécial). Le système universel comprendra alors au moins 3 régimes, dont les règles seront différentes.

En outre, des « dérogations » au principe « *pour chaque euro cotisé, le même droit à pension pour tous* » sont en cours d'examen pour : - les bas salaires et les emplois à temps partiel, qui pourraient bénéficier d'une pension minimale ; - le maintien des réversions, revisitées ; - la prise en compte de « droits non contributifs » (chômage, maladie, invalidité, bonification pour enfants...) pour l'attribution de points, et le droit au minimum vieillesse. En tout état de cause, le système comportera donc au moins deux étages, dont un « social ». Pour la pénibilité ?

L'extension du régime général jusqu'à un plafond de rémunération de 10 000 € par mois (trois fois le plafond actuel de la Sécu) aura plusieurs conséquences gênantes : - elle dépossèdera de la majorité de leurs cotisants les actuels régimes

complémentaires, AGIRC-ARRCO, en tête ; - plus de 300 000 actifs (cadres supérieurs...) cotisent à des complémentaires au-delà des 10 000 € mensuels (le plafond de cotisation AGIRC et ARRCO est de 27 016 €). Ils verront le montant de leur cotisation diminuer et leur revenu net augmenter. En contrepartie, leur retraite future baissera, de façon importante pour les plus « riches ».

Pour compenser cette baisse, ils devront se tourner vers l'épargne retraite individuelle ; - un problème de taille vient de ce que les personnes auxquelles ce changement de situation sera imposé auront accumulé d'ici 2025 pour près de 80 Mds € de droits acquis, selon Serge Lavagna, secrétaire national de la CFE-CGC (1). « Il faudra prendre ces sommes sur les futures cotisations car il n'est pas possible que ces droits ne soient pas versés » a-t-il prévenu. Ce sera des recettes de moins pour le nouveau système.

Avec le taux élevé de cotisation retenu : - la fonction des cotisations jusqu'au plafond de 10 000/mois privera la grande majorité des assujettis des moyens financiers leur permettant de recourir à toute forme d'épargne retraite complémentaire, par capitalisation, notamment ; - les affiliés à certains régimes risquent de voir leurs cotisations augmenter dans des proportions intolérables pour eux.

Les salariés agricoles, les exploitants non-salariés et leurs assistants familiaux font partie de ces travailleurs en péril. Ne méritent-ils pas de bénéficier d'un régime taillé sur mesure, généreux, adapté aux spécificités de leurs activités et à la faiblesse de leurs revenus d'activités ?

Nous ne disposons pas d'informations sur les taux envisagés pour les cotisations salariales et les cotisations patronales. Des écarts considérables existent entre les régimes actuels, et trouver une « clé universelle » de répartition entre les employeurs et les salariés est une autre gageure.

La préparation de la réforme est embourbée dans nombre des régimes qui sont très différents entre eux, non sans justifications, et éloignés du régime général universel auquel ils devront s'intégrer.



Une question délicate à traiter, et « techniquement » complexe pour les régimes à prestations définies, est commune à la plupart d'entre eux : **l'évaluation des droits acquis par les cotisants, afin de transformer ces droits en points du nouveau système**. Ce travail doit être fait régime par régime... et sans doute avec l'examen d'innombrables cas personnels et familiaux...

Tant que cette évaluation n'aura pas été faite, il ne sera possible de savoir de quel passif, de quelle **dette envers les futurs retraités**, héritera le système « universel ».

Et cet exercice encourage à regarder sans détourner les yeux la vraie nature des pensions de retraite. Pour près de 90%, ce ne sont pas des « prestations sociales » assimilables aux aides sociales, aux prestations maladie, maternité, logement... auxquelles les comptes nationaux les ont mélangées, avec pour dégâts collatéraux de déoyer les jugements d'analystes qui attribuent l'excès des dépenses de protection sociales aux retraités en premier lieu.

Les cotisations versées, qui ponctionnent ces revenus, constituent des créances croissant chaque mois de futurs retraités sur le SR public qui rend obligatoires ces cotisations... et s'endette envers ces travailleurs. Dans un système par répartition, leur apport aux finances publiques est immédiatement utilisé pour payer les pensions de retraités... pour rembourser les dettes contractées à leur égard.

La « solidarité intergénérationnelle » qu'on nous vante et dont on nous rebat les oreilles, c'est aussi cela. Elle est bien utile pour justifier et perpétuer un système de plus en plus dévorant. Car, depuis les années 1950, c'est la course à l'échafote des assiettes et des taux des cotisations devant des pensions à de plus en plus nombreux retraités aux carrières de plus en plus longues.

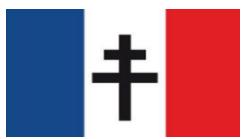
La réforme annoncée s'inscrit dans cette « logique » de fuite en avant, alors que l'endettement « officiel » de la France est en train de dépasser les 100% du PIB et n'est pas contenu. Evidemment, le destin

catastrophique des assurances par capitalisation dans l'après-guerre, qui a vu le capital des assurés réduit à zéro par une hyperinflation géante pendant plusieurs années, a marqué profondément les esprits... et a expliqué la nette préférence longtemps accordée à la répartition. Mais, presque 70 ans après, la problématique a changé. Pas mal de pays n'ont plus la même méfiance à l'encontre de la capitalisation et usent de la répartition avec plus de modération.

Nous avons aussi vu qu'en 2017 l'Etat avait apporté le quart des 315 Mds € de ressources ayant servi à financer le système de retraites. Aucune information n'a filtré quant aux intentions du président à ce sujet déterminant pour l'avenir du nouveau système. Et des craintes légitimes s'expriment de voir l'exécutif profiter de la réforme pour transférer une partie de ces charges sur le secteur privé.

Depuis presque un an des doutes percent, des regards se tournent vers les systèmes d'autres pays, nordiques, en particulier. Pour y trouver de nouvelles sources d'inspiration ou, peut-être, dans l'espoir de valider la justesse des choix français. Une telle démarche est positive. Il est dommage qu'elle soit si discrète... comme la préparation de la réforme, d'ailleurs.

Le 4 juillet 2018, les rapporteurs de la commission des affaires sociales du Sénat ont fait le point des « **travaux de la MECSS sur les conditions de réussite d'une réforme systémique des retraites** » (2). Commencés en décembre 2017, ces travaux se sont accompagnés de déplacements, en compagnie du Haut-Commissaire Delevoye, en Allemagne, en Suède et au Danemark, qui ont permis d'intéressantes observations, sources de recommandations présentées au gouvernement depuis l'été 2018. La conclusion du compte-rendu du 4 juillet était formulée avec la diplomatie coutumière du Sénat : « *Nous considérons à ce stade que la méthode adoptée par le Haut-Commissaire et son équipe est pertinente et qu'elle n'élude aucune question essentielle. Plusieurs points nous paraissent devoir être approfondis : l'équilibre financier, la place des complémentaires et d'une éventuelle capitalisation*



mais aussi la gouvernance et le devenir des fonds de réserve des régimes ».

Pourquoi le SR français est 17^{ème} sur 34 au classement mondial

Un classement des systèmes de retraite nationaux est établi depuis plusieurs années par Mercer, leader mondial du conseil en ressources humaines, le « **Melbourne Mercer Global Index** » (MMGPI). Mercer évalue les SR de nombreux pays (34 en 2018) à l'aide d'une analyse approfondie prenant en compte 40 indicateurs économiques, financiers et sociaux qui visent à apprécier la performance, la viabilité et l'intégrité des SR. La performance est essentiellement un niveau de vie suffisant. La viabilité est la garantie de la pérennité du système à long terme, son équilibre financier.

L'intégrité est la clarté, la lisibilité et la transparence du système. Les indicateurs comprennent, notamment, la couverture, les contributions, l'âge de départ à la retraite, les régimes de base, les retraites complémentaires, l'épargne retraite, la pension minimum, mais aussi l'emploi, la fiscalité, la croissance économique et l'endettement des pays. Un des soucis majeurs est « **Un nécessaire équilibre à trouver entre les montants des pensions versées et une économie durable** » (3).

Loin devant les autres, les Pays-Bas et le Danemark se disputent la 1^{ère} place du dernier classement, avec des notes de 80,3 et 80,2 sur 100. Les suivants sont la Finlande, avec 74,5 point, l'Australie, avec 72,6 points, la Suède, avec 72,5 points, la Norvège, avec 71,5 points, Singapour, avec 70,4 points. Dans les 12 premiers, notés entre 70 et 66 points, se trouvent aussi le Chili, la Nouvelle-Zélande, le Canada, l'Allemagne et l'Irlande.

Juste devant les Etats-Unis, la France est 17^{ème}, avec une note globale de **60,7 points**. Elle obtient sa meilleure note, 79,5 points pour la performance. Selon ce critère, elle est seconde, à deux doigts de l'Allemagne. Cela nous coûte le taux de cotisation moyen le plus élevé (cf. ci-dessus), ainsi que le pourcentage du PIB consacré aux pensions de retraite

le plus fort. La contrepartie en est la particulièrement mauvaise note attribuée pour la viabilité du système. Les médiocres performances économiques et l'endettement public ne sont pas étrangers à cette notation. Notre SR est complexe et difficile à comprendre (pour le moins). C'est pourquoi il a l'une des plus mauvaises notes pour l'intégrité. Le système « universel » à points sera-t-il nettement plus clair ? Rien n'est moins sûr.

Reculer l'âge de la retraite est chaudement recommandé

Le classement Mercer se trouve fortement corrélé avec l'âge de départ à la retraite. Dans nombre de pays de l'OCDE, celui-ci a été porté à 65 ans et continue de reculer.

Au Danemark, l'âge légal est de 65 ans pour les personnes nées avant 1954. Il augmente ensuite et est de 67 ans pour les personnes nées à partir de juillet 1955. En moyenne, les Danois prennent leur retraite 3,7 ans plus tard que les Français. Le taux de chômage est de 4% (et non de 9%). Il est possible de prendre une retraite anticipée dès 60 ans, à condition d'avoir résidé au Danemark au moins 25 ans (4).

Aux Pays-Bas, l'âge légal est de 65 ans et pourrait être porté à 67 ans en 2025. Pour bénéficier du taux plein du système de base, il faut avoir résidé aux Pays-Bas à partir de ses 15 ans (5).

En Finlande, l'assurance retraite repose sur un système de pensions professionnelles obligatoires pour les salariés et un système de pensions universelles. Dans le premier, la réforme de 2017 a introduit un recul progressif de l'âge légal (à raison de 1 trimestre par an) qui portera celui-ci de 63 ans à 65 ans pour les personnes nées à partir de 1955. Pour celles des générations suivantes, l'âge de la liquidation de la retraite tiendra compte de l'espérance de vie. Dans le deuxième système, la pension nationale est versée à partir de 65 ans (6).

En Suède, l'âge minimum de perception de la retraite obligatoire est de 61 ans. Une des conséquences, décevante pour les concepteurs du nouveau système, est que celui-ci n'encourage pas à retarder l'âge de départ à la retraite. D'après le Sénat, des réflexions



seraient en cours en vue de porter cet âge à 64 ans. L'âge requis pour toucher la pension garantie aux plus faibles retraites est déjà de 65 ans.

En Allemagne, l'âge légal qui permet de toucher une pension à taux plein est de 65 ans, à condition d'avoir cotisé 45 ans. Il devrait être porté à 67 ans en 2030. Un départ à la retraite peut être anticipé à partir de 63 ans, à condition de compter 35 ans d'assurance. Une décote assez forte est alors applicable (7).

Selon le MMGPI, la France doit reculer l'âge de la retraite pour pouvoir avoir une plus grande viabilité

Regards sur plusieurs des meilleurs systèmes de retraite

Les meilleurs SR accordent la priorité à la protection des personnes aux faibles revenus avec des pensions de base minima, conjuguent la répartition avec la capitalisation et laissent davantage de liberté de choix aux futurs retraités avec des cotisations obligatoires plus faibles.

Le Danemark a adopté un système de retraite mixte. Au 1^{er} étage, un régime universel par répartition, financé par l'impôt, verse une pension de base (d'un montant d'environ 900 € à taux plein) à toutes les personnes (ayant travaillé ou non) qui ont vécu au Danemark au moins 40 ans entre les âges de 15 ans et 65 ans. Un supplément est alloué sous conditions de ressources. Au 2^{ème} étage, des retraites professionnelles obligatoires par capitalisation sont gérées par des caisses de retraite professionnelles.

Elles couvrent environ 80% des salariés. Les cotisations, aux taux de 15% à 18% du salaire, sont partagées à raison de 2/3 pour les employeurs et 1/3 pour les salariés. Au 3^{ème} étage, des assurances privées volontaires auprès d'organismes financiers, souvent souscrites par des non-salariés, petits entrepreneurs et commerçants (4).

Aux Pays-Bas, au 1^{er} étage, un minimum vieillesse universel (de l'ordre de 900 € brut par mois) est versé par l'Etat. Au 2^{ème} étage, pour la retraite complémentaire, la capitalisation collective est de

rigueur. Les employeurs peuvent proposer à leurs salariés l'affiliation à un fonds de pension. 90% des salariés sont affiliés. Leurs cotisations ne sont pas imposables. Au 3^{ème} étage, les assurances retraites sont individuelles et la plupart des assurances-vie sont défiscalisées. Le système par capitalisation compte de nombreux organismes spécialisés. Il est très développé et réputé pour ses performances (5).

En Finlande, le système est mixte. Au 1^{er} étage, celui des pensions universelles : une pension garantie fournit un revenu minimum à toutes les personnes de 65 ans et plus qui résident en Finlande depuis au moins 3 ans depuis l'âge de 16 ans. Son plafond est de 775 € en 2018 lorsque le titulaire ne perçoit pas d'autres pensions. Le montant de cette pension ne dépend pas des autres revenus que peuvent avoir le titulaire et son conjoint ; - une pension nationale peut être versée au titulaire d'une pension professionnelle lorsque le montant de celle-ci et de ses autres prestations est inférieur à 1 300 € pour une personne vivant seule et 1 158 € si elle vit en couple. Les plafonds correspondants sont de 629 € et de 558 €. Pour en bénéficier, il faut avoir résidé en Finlande au moins 80% du temps entre 16 et 85 ans. Le 2^{ème} étage est celui des pensions professionnelles obligatoires pour les salariés. Leurs montants dépendent des cotisations versées, elles-mêmes fonctions des revenus et des durées d'affiliation. Les employeurs doivent souscrire une assurance auprès d'une caisse, une compagnie d'assurance, une fondation ou une institution de pension lorsqu'il s'agit du secteur public (6).

En Allemagne, le SR est mixte. Au 1^{er} étage, le système obligatoire de base, à points et par répartition, s'applique aux salariés du privé, aux fonctionnaires et à une partie des non-salariés. Le régime des fonctionnaires est financé directement sur fonds publics. Dans le secteur privé, le taux de cotisation est de 18,6% et est également partagé entre l'employeur et le salarié. Il sera monté à 20% en 2025. Il porte sur une assiette plafonnée à 6 350 € par mois dans les Länder de l'Ouest et 5 700 € dans ceux de l'Est. Le nombre annuel de points acquis est égal au salaire rapporté au salaire moyen de l'économie.



Le montant de la pension dépend : - d'un facteur de pension (normal, d'invalidité, de réversion) ; - d'un facteur fonction de l'âge à la liquidation des droits prévoyant une décote de 3,6% par année manquante et une surcote de 6% par an excédentaire : - de la valeur de la pension à la liquidation, égale au nombre total de points acquis multipliée par la valeur du point. En 2017, le point valait 30,45 € par mois dans les Länder de l'Ouest et 28,66 € dans ceux de l'Est.

Le point est revalorisé chaque année en fonction de l'évolution du salaire moyen. Les pensions en cours le sont aussi. Le cumul emploi-retraite est autorisé, avec un plafond pour le revenu d'activité. Le conjoint survivant a droit à une pension de réversion de 60%, 55% ou 25% suivant les cas. Au 2^{ème} étage, **les retraites professionnelles, par capitalisation**, qui étaient facultatives et accordées de façon unilatérale par les employeurs, sont devenues un droit, mais ne concerneraient qu'une minorité des salariés. Au 3^{ème} étage, **l'épargne retraite** a été encouragée, en raison de la faiblesse des retraites de base des cotisants à bas revenus ainsi que des difficultés à atteindre le taux plein.

Des contrats individuels de prévoyance, les « **Plans Riester** » leur donnent droit à des avantages fiscaux et à une subvention. De plus, des **aides à l'emploi** des seniors leur font bénéficier d'allégements de cotisations et de formations (7).

Quelques précisions sur les « **dérogations** » au **régime de base** (ou général) allemand, éclairantes sur ses limites, sont apportées par le Sénat (2) : - le régime spécial des fonctionnaires continue à être géré par annuités ; - il existe encore des régimes spécifiques pour les cheminots et les marins, les travailleurs indépendants et les exploitants agricoles ; - 80 caisses professionnelles et régionales gèrent les retraites des professions libérales.

Le Sénat a trouvé positif qu'un **système d'alerte** ait été mis en place. Le gouvernement est tenu de prendre des mesures correctrices si l'une des trois exigences suivantes n'est pas respectée : - les réserves financières du système deviennent inférieures à 1 mois de dépenses : - le taux de

cotisation dépasse le seuil de 20% d'ici 2020 et 22% d'ici 2030 : - le taux de remplacement devient inférieur à 46% d'ici 2020, et à 43% de 2020 d'ici 2030.

La Suède a décidé de passer d'un système en répartition à un **système mixte en répartition et en capitalisation** lors de la réforme de 1998.

Elle s'est donnée **20 ans pour effectuer la transition**. La disposition de réserves financières en aurait été une clé de la réussite. Maintenant, au 1^{er} étage, le régime obligatoire, géré par l'Etat, comprend une retraite de base par répartition **tenant compte de la progression de l'espérance de vie** (comptes notionnels) et une complémentaire gérée par capitalisation. **Universel**, il s'applique aux salariés du secteur privé et du secteur public. La cotisation à la retraite de base est de 16,1% du salaire net (7% pour le salarié et 9,1% pour l'employeur).

Son assiette va du revenu imposable minimum à un plafond de 7,5 fois le plafond de la Sécu, soit 4 200 €. La liquidation est possible à partir de 61 ans. La mise à la retraite d'office intervient à 67 ans. Le régime est alimenté par les cotisations et les « gains hérités » (redistribution des sommes accumulées par les affiliés qui décèdent avant la liquidation).

Les **pensions** sont **revalorisées** annuellement en **référence à l'évolution des salaires** (moyenne lissée sur 3 ans). Le taux de cotisation de la complémentaire obligatoire à un fonds de pension choisi par le cotisant est de 2,5% du salaire net. Ensemble les régimes obligatoires assurent, en moyenne, 2/3 de la pension des retraités. Au 2^{ème} étage, **les retraites professionnelles**, par capitalisation, en assurent 1/3 et couvrent 90% des salariés. Elles sont gérées par les partenaires sociaux. Les règles peuvent varier suivant les accords de branche, ce qui est source d'inégalités.

En moyenne, la cotisation est de 4,5% du salaire, jusqu'à un plafond précédent de 4 200 €/ Elle est plus forte au-dessus de ce plafond. Au 3^{ème} étage, l'épargne retraite individuelle ne bénéficiant plus d'avantages fiscaux est peu attractive. Dans son ensemble, le système est très « **contributif** » et reproduit les écarts de revenus du travail au niveau



des retraites, « pénalisant » ainsi les retraités aux faibles revenus. Aussi, l'Etat, protecteur, complète

Celles-ci à concurrence du niveau d'**une pension garantie**. Il cotise aussi pour les salariés au chômage ou en congés maternité et maladie. Il accorde des aides au logement. Ces aides sont comptabilisées de façon à faire apparaître leur coût pour l'Etat, pour plus de clarté et de transparence du système (8).

Dès l'été 2017, le COR avait fait part de son intérêt pour la comparaison effectuée chaque année par la Suède entre ses ressources et ses engagements futurs et le mécanisme adopté pour garantir l'équilibre du système de base. Lorsque le **ratio de solvabilité Réserves + cotisations à venir / engagement de pensions** devient inférieur à 1, les indexations de revalorisations des droits en cours de carrière et des pensions sont multipliées par ce ratio. Son usage « automatique » peut engendrer la volatilité des pensions. Cela a été le cas en 2010, 2011 et 2014. Des

mesures ont été appliquées pour en limiter les effets. Aussi, une telle automatité ne paraît pas recommandée.

La connaissance de ces dispositifs par les équipes qui œuvrent à la préparation de la réforme a exercé depuis la mi-2018 une influence positive. Elle semble avoir insufflé un nouveau souffle en incitant à prendre du recul, à regarder différemment la consistance du « projet » de réforme, à en reconstruire certains points importants, avec des arguments supplémentaires, et à explorer d'autres voies pour redresser le tir et aboutir à un dessin plus approprié aux besoins du pays. Beaucoup reste à faire et ce dessin reste soumis à des inconnues et à des aléas. Le travail préparatoire va encore durer des mois. Il ne faudrait pas qu'il tarde à sortir de l'ombre et donne lieu aux débats publics qui permettront de valider les priorités et les orientations indispensables pour mener à bonne fin le projet.

Sources et références

- (1) Réforme des retraites : les hauts revenus devront trouver d'autres solutions pour financer leurs pensions
- (2) Travaux de la MECSS sur les conditions de réussite d'une réforme systémique des retraites Intervention en commission au Sénat... Mercredi 4 juillet 2018
- (3) Melbourne Mercer Global Index 2018 mercer.fr/newsroom/2018-mercier...
- (4) Le système des retraites au Danemark adfe.dk/le-système... le 11/06/2018
 - + Les 10 meilleurs systèmes de retraite dans le monde retraite.com/dossier-retraite/retraite-a-l-étranger/les-10... 2017
 - + La retraite en clair | La retraite au Danemark la-retraite-en-clair.fr/cid3198669/la-retraite-au... le 07/03/2018
- (5) Retraite aux Pays-Bas retraite.com/dossier-retraite/retraite-a-l-étranger/retraite-aux-pays...
 - + Comment fonctionne le système de retraite aux Pays-Bas expatpaysbas.com/le-système-de-retraite... le 26/01/2019
- (6) La sécurité sociale des salariés en Finlande E. Vieillesse cleiss.fr/regimes/regime_finlande 2018
- (7) Le pilotage des systèmes de retraite en Suède et en Allemagne Séance plénière du COR 18 octobre 2018 cor-retraites.fr/MG/pdf/doc-4342.pdf
- (8) RETRAITES – Le modèle suédois – CFDT UFETAM cfdt-ufetam.org/le-système-de-retraite-suédois... 07/2018
 - + Les systèmes de retraite suédois et italien Séance plénière du COR- 05-07-2017 cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-4023.pdf



Quelle est l'origine de l'énergie ?



Par Marc Dugois,

Les Hébreux nous ont appris que tout est dans *yod*, la dixième lettre de leur alphabet qui n'est qu'un point dans lequel tout se trouve. Mais l'homme est incapable de se repérer dans un point où tout se trouve. Comment trouver son mouvement, son sens et son rythme à l'intérieur d'un seul point d'une densité infinie ? Pour se piloter lui-même l'homme a eu besoin avant tout et partout, de différencier ce qui est réversible de ce qui ne l'est pas, ce qui est réparable de ce qui ne l'est pas, ce qui est transformable de ce qui ne l'est plus. Il a inventé pour ce faire deux définitions, celles du temps et de l'espace.

Le temps est par définition le décor du retour impossible (nous ne pourrons jamais retourner à hier) et l'espace est par définition le décor du retour possible (nous pourrons toujours retourner à l'endroit dont nous venons). Le temps et l'espace sont sans origine et sans fin puisque ce ne sont que deux décors que l'homme a créé pour être capable d'appréhender ou simplement d'approcher les différentes formes de l'énergie qui est en mutation perpétuelle et universelle.

Tout est énergie, le minéral, le végétal, l'animal, l'humain, la pensée et les objets. **L'énergie ne se consomme pas, elle ne fait que se dégrader et se restaurer à partir d'une origine inconnue.**

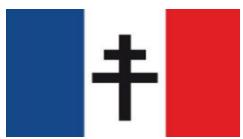
Nous croyons consommer de l'essence en roulant en voiture alors que nous ne sommes qu'un maillon de la dégradation de l'énergie fossile du pétrole que l'on nous a déjà dégradé en essence et que nous dégradons à notre tour, en énergie cinétique pour bouger, en énergie lumineuse pour éclairer la route et en énergie calorifique ou frigorifique pour nous sentir bien.

La route et la voiture ont été mises à notre disposition par une dégradation de l'énergie monétaire, elle-même dégradation par divers biais de l'énergie humaine.

Mais qu'est-ce que l'énergie ?

Des forces hallucinantes existent dans l'univers. Les Grecs les classaient dans la dynamique quand elles n'étaient qu'en puissance et dans l'énergie quand elles étaient en action.

Nos physiciens regroupent les deux sous le vocable énergie. Le premier principe de la thermodynamique qui énonce que l'énergie se conserve, énonce en fait que c'est la somme des forces en puissance et en action qui est éternellement la même.



Lorsque ces forces mutent sous une nouvelle forme, elles entrent en action visible, ce qui ne veut pas dire qu'elles n'agissaient pas quand elles ne mutaient pas. Un nuage, un morceau de bois, un caillou ou une vache n'existent que parce que des atomes sont maintenus ensemble par des forces potentielles extrêmement fortes.

De tout temps l'homme a essayé de maîtriser ces forces en domestiquant leur action. Il s'est aperçu qu'en désorganisant un morceau de bois par le feu il pouvait en faire de la chaleur, qu'en enlevant sa liberté à la vache il pouvait tirer une charrue et même récemment qu'en désorganisant certains cailloux, il savait en faire une bombe atomique ou une centrale nucléaire.

C'est le second principe de la thermodynamique exprimé par Sadi Carnot au début du XIX^e siècle qui énonce que c'est en désorganisant une force potentielle qu'on l'active.

Quelques décennies plus tard Rudolf Clausius a appelé ce phénomène de dégradation, l'entropie, du mot grec *entropia* (έντροπία) qui veut dire changement en soi-même.

La vie est la gestion de l'énergie sous toutes ses formes dans l'espace et dans le temps. Les latinistes nous disent avec *vita in motu* que la vie est dans le mouvement, mélange du temps et de l'espace.

La musique nous rappelle qu'elle est aussi dans le rythme qui combine l'énergie et le temps. Elle est enfin dans la source qui allie l'espace et l'énergie et que certains appellent l'amont, le sens, le vecteur ou même le principe car tout en découle.

Mais malheureusement l'homme occidental a estropié l'entropie en la limitant, dans sa définition même, à la dégradation utile de l'énergie par sa désorganisation. Il a mis sous le tapis la restauration de l'énergie à laquelle nous ne comprenons pas grand-chose si ce n'est que c'est très long et que nous ne l'avons jamais vraiment étudiée.

Nous ne savons pas transformer de la chaleur en morceau de bois et nous aimerais savoir transformer des déchets nucléaires en simples cailloux et du plastique en pétrole.

Nous nous contentons d'appeler miracle la restauration de l'énergie en la décrétant même impossible. L'homme ne sait non seulement pas restaurer l'énergie mais il renonce même actuellement en Occident à en étudier l'origine que ses ancêtres appelaient Dieu au singulier ou les dieux au pluriel suivant les civilisations. Dieu vient de *dies*, la lumière, *dies* étant le génitif de *Zeus*, origine omnipotente de l'énergie que l'homme ne peut comprendre.

Ayant perdu l'humilité, nous avons du mal à reconnaître que le temps et l'espace n'ont pas d'extrémités, qu'ils n'ont ni début ni fin puisque ce ne sont que des décors même s'ils nous sont indispensables et que nous les déplaçons avec nous.

Nous avons encore plus de mal à faire le simple constat que l'énergie a en revanche forcément une origine que l'homme, en se voulant compétent en tout, feint aujourd'hui de dédaigner comme s'il était lui-même un dieu. Que la théorie du Big Bang soit vraie ou fausse n'a pourtant aucune importance et aucun intérêt si nous ne savons pas d'où venait l'énergie qui aurait permis ce Bang.

Nous allons pâtir de plus en plus du fossé qui s'élargit entre notre capacité croissante à transformer l'énergie en la dégradant pour nous en servir, et notre incapacité permanente à la restaurer tout en dédaignant l'origine. L'économie et l'écologie abordent chacune isolément deux aspects contradictoires du même problème. L'écosophie, la sagesse de la maison, tente sans être entendue de les réconcilier. Que nous dit-elle ?

Pour ne plus en souffrir il faut remettre à sa place le double décor non miscible de l'espace-temps et aborder le problème de l'énergie dans son ensemble.

Il faut retrouver le bon sens du temps que l'on ne remonte pas. Ne nous servons pas de ce que le déplacement d'une horloge atomique la fait retarder parce qu'une sinusoïde est plus longue qu'un aller-retour direct pour faire croire que l'homme pourrait remonter ou freiner le temps.

Certains en arrivent à croire au non-sens de deux jumeaux qui vieilliraient différemment si l'un d'eux est véhiculé par une fusée avec le paradoxe



de ne pas savoir lequel puisque la vitesse de l'un n'existe que si l'autre est réputé fixe. Le paradoxe des jumeaux a été parfaitement démonté par Paul Painlevé dès 1922 mais la pensée d'Einstein semble divinisée.

Il faut aussi retrouver le bon sens de l'espace, privilégier à nouveau ce qui est à notre dimension. L'exploration de l'infiniment grand, des conquêtes planétaires à l'astrophysique, ajoutée à celle de l'infiniment petit des nanoparticules ou des ultrafines, ne nous autorise pas à nier l'évidence concrète de ce qui est accessible à nos sens : les races, les nations et les langues qui sont de l'énergie à respecter dans leur diversité.

Le bon sens doit aussi nous obliger à intégrer que le voyage qui n'existe que dans l'espace est aussi très coûteux en dégradation d'énergie. Les croisières en immeubles flottants, les cargos de plus en plus imposants, les embouteillages aériens, maritimes et terrestres dégradent une énergie qui ne se reconstitue pas.

Il faut enfin et surtout réagir devant les multiples ruses que nous utilisons pour ne pas affronter notre faible connaissance de l'énergie en utilisant celle des autres par une réactivation de l'esclavage sous toutes les formes imaginables.

Nous avons réinventé l'esclavage dans l'espace par le prétendu libre échange qui permet par exemple aux Allemands d'asservir les Français en leur prenant leur énergie monétaire et aux Français d'asservir les Chinois, les Bengalis ou les Éthiopiens, en leur prenant leur énergie physique.

Nous avons inventé l'esclavage dans le temps en laissant les banques créer de l'apparence d'énergie monétaire que nos successeurs devront rendre avec intérêt.

Nous avons réinventé l'esclavage ici et maintenant par l'immigration à qui notre côté

bobo paresseux, hommes et femmes confondus, sous-traite à bas coûts aussi bien la production que les services et le renouvellement de la population.

Nous avons inventé l'esclavage le plus vicieux qui soit en oubliant ce que Jean Bodin nous expliquait déjà en 1576 dans *Les Six Livres de la République*, à savoir que la République s'exprime par la monarchie, par l'aristocratie ou par la démocratie. En décidant arbitrairement et stupidement de limiter la république à la démocratie nous avons inventé un esclavage insidieux où la majorité de la population se compose d'inactifs, de faux actifs dans de prétendus services et de prêtres du système, politiques et médiatiques.

Cette majorité a accaparé le pouvoir et vit très agréablement aux dépens d'une minorité d'actifs que l'on étrangle avec persévérance pour acheter les votes de la majorité.

L'augmentation incessante des taxes, des prix et de la fraude montre la guerre tripartite « à outrance » que se mènent l'État, les entreprises et les citoyens, chaque belligérant cherchant à mourir le dernier.

Les peuples occidentaux commencent à réagir à l'absurdité de leurs prétendues élites par les populismes qui se cherchent.

Mais les dites élites travaillent inlassablement à les faire avancer vers un non avenir pour préserver leur propre très agréable présent. Ils réussissent déjà à stériliser une partie dynamique de la jeunesse en l'embrigadant dans les culs-de-sac affectifs, chronophages et énergivores que sont les multiples luttes apparentes et inefficaces contre le réchauffement climatique, le sexisme, le racisme, l'alcool, la vitesse, le tabac, l'homophobie, l'antisémitisme, etc, etc, etc....

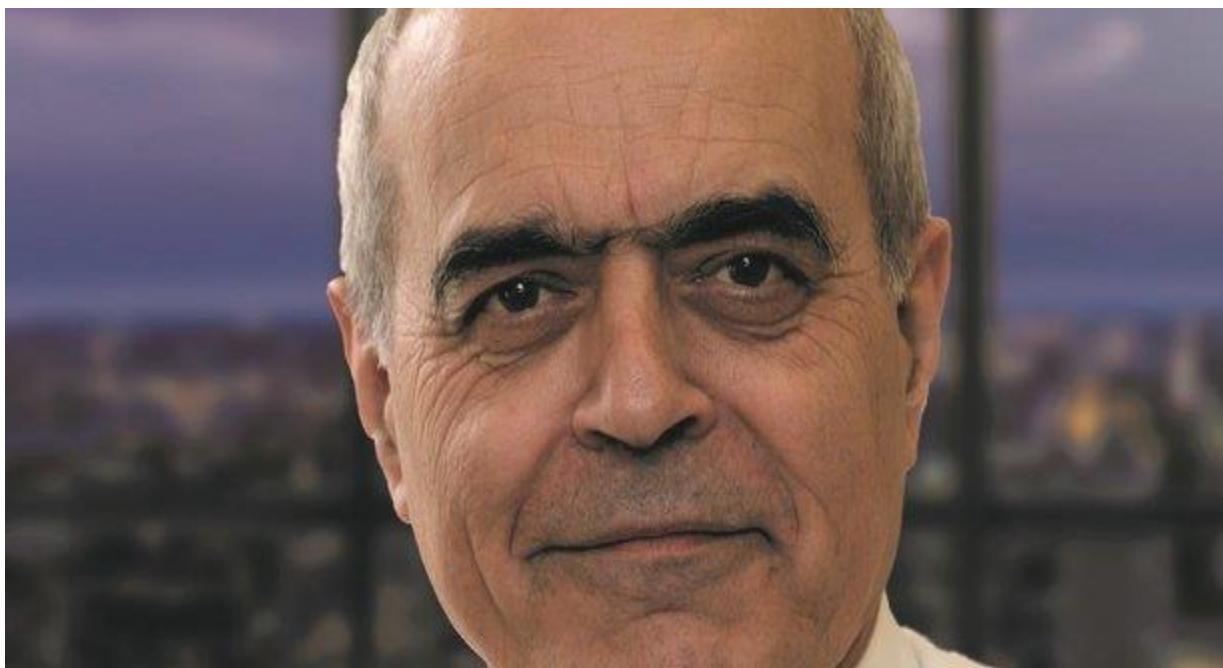
Cette jeunesse trouvera-t-elle en elle la force de s'intéresser à la vie passionnante de l'énergie sans gaspiller la sienne propre ?



Alain Juillet : « Le système militaire occidental ne fonctionne pas en Afrique »

Par Marie-France Réveillard

-



Ancien directeur du renseignement à la DGSE, Alain Juillet est aujourd'hui consultant en intelligence économique au sein du Cabinet Orrick. (Crédits : DR) Ancien directeur du renseignement à la DGSE, Alain Juillet décrypte pour La Tribune Afrique les relations entre la France et le continent. Entre développement et sécurité en Afrique, en passant par la nomination de Louise Mushikiwabo à la tête à la Francophonie. Analyse d'une France qui décroche.

La Tribune Afrique - Que représente l'intelligence économique en Afrique aujourd'hui ?

Alain Juillet - Il existe plusieurs acteurs qui développent la discipline, comme Amath Soumaré au Sénégal par exemple. Mais globalement, elle reste extrêmement faible aujourd'hui. L'année dernière, je

participais à un colloque au sud du Maroc, à Dakhla sur l'IE en Afrique.

Nous n'étions que trois Européens parmi une centaine d'intervenants africains qui se découvraient : c'était passionnant et selon moi, l'intelligence économique est appelée à se développer rapidement sur le Continent.

Comment s'organisent les grands acteurs internationaux en matière d'Intelligence Economique en Afrique ?

Les grands acteurs comme la Chine ou les Etats-Unis réalisent leurs études chez eux, avant de dépêcher une équipe sur le terrain, qui suit une feuille de route bien précise. Ils sont efficaces, mais n'arrivent pas à s'implanter en symbiose avec les habitants. Ils n'ont pratiquement pas de lien avec les populations, car



cela ne les intéresse pas, ce qui est grave. Car en Afrique pour être efficace, il faut échanger.

Quel regard portez-vous sur l'AFRICOM, créée après le 11 septembre 2001 pour conduire des activités militaires en Afrique et renforcer la part des importations américaines ?

AFRICOM est efficace au niveau militaire avec une limite : le système militaire occidental ne fonctionne pas en Afrique. Il n'y a qu'à voir les problèmes que rencontrent les Français au Mali ! Les Français savent pourtant s'adapter par nature, mais ne vont pas jusqu'au bout des choses. On lutte contre les jihadistes et après que fait-on ? Si les gens font la guerre, il y a une raison. Au Mali par exemple, le pouvoir qui devrait appartenir aux gens du nord a été confisqué par les gens du sud. Il est évident que les gens du nord le vivent mal.

Vous pensez donc qu'il faille reconnaître l'indépendance de l'Azawad ?

Je ne crois pas aux indépendances mais je crois aux autonomies. Il faudrait au moins une autonomie régionale. On réglerait ainsi le problème au niveau du Mali et du Niger.

Tracer les mouvements financiers des réseaux terroristes sahéliens ne serait-il pas plus efficace que de mener des actions militaires sur un territoire grand comme l'Europe ?

Probablement... De façon générale, les Français ne veulent surtout pas que les Africains pensent que l'on cherche à les recoloniser. On a donc tendance à dire : « *Ne faisons rien !* ». Néanmoins, il faut bien aider les pays en développement. La deuxième option est d'encourager les Africains à prendre les rênes des pays. Se pose alors un autre problème car il ne faut pas que cela soit interpréter comme la volonté des Français d'imposer un dirigeant.

Pourtant, force est de constater que chaque grande puissance soutient encore le « leader » de son choix...

Je suis d'accord, mais ce n'est indiscutablement pas la bonne solution. C'est celle qui est choisie quand on n'en a pas d'autre. Mais aujourd'hui, il faut que les pays prennent leur envol... Un étranger en Afrique doit nouer des relations avec les communautés qui représentent le cœur du Continent. Si vous n'en tenez aucun compte et que vous cherchez à imposer votre propre vision, parce que c'était ainsi depuis 200 ans, cela ne marchera pas : c'est fini depuis un moment !

Lire aussi : L'esprit de solidarité, ingrédient manquant aux politiques de soutien à l'international ? [Tribune]

Pas si longtemps, au regard de l'intervention française de 2011 en Côte d'Ivoire...

L'intervention de l'armée française pour faire partir le président Gbagbo n'est pas normale. Si j'en crois ce qui se dit, on parle de plus en plus à La Haye de relâcher Laurent Gbagbo pour manque de preuves. Vous vous rendez compte de la responsabilité française de l'avoir fait mettre en prison à la Cour Pénale Internationale (CPI) pour placer quelqu'un d'autre si, en fin de compte, il n'est pas coupable ?

Comment interprétez-vous la stratégie française sur le Continent ?

Dans la partie francophone, l'Hexagone a longtemps été le leader incontesté. Mais depuis 20 ans, la France se retire de l'Afrique et cela me fait vraiment mal au cœur, car cela se passe au moment où le Continent commence à avoir les moyens de sa croissance et de son développement. Nous avons été là pendant toute une période difficile et nous partons au moment où cela devient intéressant et rentable. C'est absurde !

Entre retrait progressif de l'ancien pré-carré et présence militaire de plus en plus mal perçue par les populations locales, Emmanuel Macron incarne-t-il un « new deal » africain ?

Une présence militaire mal perçue ; et pour cause ! Pour le reste, je suis toujours frappé de voir combien les populations, dans pratiquement tous les pays africains, « aiment » les Français, car ils sont l'un des seuls peuples à se mêler à la population. Lorsqu'ils arrivent quelque part, trois jours plus tard, ils partagent la cuisine locale avec les habitants contrairement aux Américains qui ne mangeront pas un produit non validé par les Etats-Unis, pas davantage que les Chinois qui restent entre eux. Quelle que soit la politique engagée, les Français bénéficient encore de facilités sur le Continent.

Le « soft power » français en Afrique repose largement sur l'usage de la langue de Molière. Comment interprétez-vous la nomination de Louise Mushikiwabo à la tête de la Francophonie ?

C'est de la politique pure. Il n'y a aucune raison de nommer à la tête de la Francophonie quelqu'un qui parle anglais et qui, pour des raisons que l'on peut comprendre, « crache » sur la France en permanence. Je pense que c'est aberrant ! Il y avait une cinquantaine de personnes dans la Francophonie qui pouvaient nous représenter beaucoup mieux. Sans remettre en cause les qualités de cette diplomate très efficace, il ne faut quand même pas oublier qu'elle vient d'un pays où le français n'est plus une langue nationale. Il y a là un problème que je ne comprends pas.

Deux jours plus tard, la France abandonnait toute poursuite concernant le crash de l'avion transportant les présidents rwandais et burundais en 1994. Est-ce un nouveau signe en direction de Paul Kagamé ?



Justement, tout cela me paraît très grave. Les Africains aussi aiment la justice et ne sont pas dupes...

La nature ayant horreur du vide, par quels acteurs les Français ont-ils été remplacés ?

Si les Français se sont retirés, les gens qui sont « dans le coup » ne font plus rien. Cela pose un vrai problème. Je suis frappé par ce qui se passe en Ituri depuis 15 ans ! Souvenez-vous du Katanga où il y a toujours eu des tensions dues aux compagnies minières sur la zone des frontières. Quand vous voyez aujourd'hui tous ces mouvements d'opposition à l'Etat congolais, les camions qui passent chargés de matières premières, de métaux stratégiques et qui repartent au Rwanda notamment, on ne respecte pas les règles de souveraineté d'un pays.

Il fallait faire tomber Kadhafi. Il ne plaisait plus sans doute...

Dans l'une de vos déclarations à *Paris Match* en 2016, vous expliquez qu'en matière d'IÉ, les victimes étaient des chômeurs et des sites de production fermés. Pourtant, les milices en République Démocratique du Congo (RDC) sont armées par des multinationales et provoquent des morts, pas uniquement des chômeurs...

Effectivement. Des compagnies minières imposent leurs règles et spolient la RDC pour pouvoir vendre ces fameuses matières premières à l'étranger, aidés par des pays limitrophes (*Ouganda et Rwanda notamment*, NDLR). Cela me paraît insupportable. Il faudrait que les Etats disent « stop » ! Mais qui va se battre contre les grandes sociétés minières ou pétrolières ?

Le cas libyen est-il un cas d'école en termes de guerre économique ?

A mon sens, il s'agit avant tout d'une question politique. C'est un désastre parce qu'on a traité un problème militaire, sans appréhender le problème économique.

La dimension politique pouvait-elle s'abstraire de la question migratoire et de la déstabilisation régionale prévue par tous les experts en géopolitique ?

La France connaît de moins en moins les réalités africaines... Au niveau de la Libye, le facteur économique était marginal par rapport à la dimension politique, selon moi. Dès le départ la volonté de la France était claire : il fallait faire tomber Kadhafi. Il ne plaisait plus sans doute...

Quel est le rôle des sociétés privées, comme G4S, qui disposent d'une multitude d'informations très précises sur l'activité économique du continent ?

Nous avons besoin de ces sociétés pour assurer la sécurité des sites. Les employés des sociétés militaires privées ont accès à tout... Il faut qu'on arrive à

reconstituer ce qu'il se passe de l'extérieur et nous avons un vrai problème, car nous n'avons pas le financement pour aller chercher l'information.

Toutefois, ceux qui protègent les sites d'attaques éventuelles ne font pas de calculs d'ingénieurs, même s'ils ont des contacts partout et sont capables de vous dire très précisément à l'avance, ce qu'il va arriver. G4S par exemple, est l'une des plus grosses sociétés de sécurité intégrée, qui a travaillé en Irak où il y a eu de gros problèmes... Elle se recentre sur l'Afrique mais pourquoi pas ? Les sociétés militaires privées ne me dérangent pas, à condition qu'il y ait des règles.

Quel regard portez-vous sur les écoutes téléphoniques israéliennes qui quadrillent une bonne partie du Continent ?

Les Israéliens sont présents dans la Corne de l'Afrique depuis très longtemps, avec la présence des Falashas en Ethiopie. Les soldats israéliens ne sont pas plus efficaces que les soldats français mais il est vrai qu'ils ont vendu leur système d'écoute un peu partout. Il existe donc un risque de pression extérieure.

Dans un certain nombre d'Etats africains, les groupes privés sont devenus si importants qu'ils représentent un « Etat dans l'Etat » comme le groupe singapourien Olam au Gabon : qui décide d'Ali Bongo ou de Gagan Gupta ? (Entretien réalisé avant les révélations sur la santé du président gabonais)

(Long silence). Pas évident. C'est valable dans d'autres pays...

Le problème des dirigeants est la manière par laquelle ils sont arrivés au pouvoir car selon leur formation et leur sensibilité, ils produiront des résultats très différents. Tous les scénarios sont possibles.

Y compris le renvoi *manu militari* de Veolia du Gabon en février dernier ? (Un accord amiable a été conclu depuis .ndlr)

Précisément... Mais il y a aussi l'exemple de l'Angola où le président Dos Santos, qui disposait de pétrole, a fait construire des autoroutes pénétrantes au niveau régional. Les Angolais ont développé leur chemin de fer, installé un port en eaux profondes et un aéroport international ; des initiatives que la plupart des pays voisins n'ont pas fait alors qu'ils avaient également des ressources importantes. Tôt ou tard, l'Angola récupérera le fruit de ces investissements car Dos Santos a pensé à l'avenir de son pays. Cela me rappelle le roi du Maroc, feu Hassan II, qui déclarait : « Si vous voulez régler le problème des migrants, construisez des usines dans les pays de départ ». C'est du bon sens !



Le président Jacques Myard

Chère Amie, Cher Ami,
Je suis heureux de vous convier à la prochaine réunion conjointe du CNR et de l'Académie du Gaullisme :

Lundi 1er avril prochain A 18 heures

Au Palais-Bourbon, Salle 62-17, 126 rue de l'université, 75007 Paris.

« Le cas Alstom et la politique Industrielle de la France ».



Nous aurons le plaisir de recevoir **Olivier MARLEIX**, député (LR) d'Eure-et-Loir et président de la récente Commission d'enquête sur les décisions de l'Etat en matière de politique industrielle.

Je vous remercie de vous inscrire **dès à présent et avant le lundi 25 mars** en cliquant sur le lien suivant : <https://goo.gl/forms/XCUZZjiegosTNJxo2>

TRÈS IMPORTANT

Pour des raisons de sécurité, l'Assemblée nationale n'autorise l'accès à ses locaux que si votre identité complète, enregistrée dans les délais, sur le lien mentionné ci-dessus, est portée sur la liste.

Sur place, il est impératif de se présenter avec une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).

Jacques MYARD

www.nationetrepublique.org www.academie-gaullisme.fr



BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT À 18 JUIN

Pour l'année 2019

BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT À 18 JUIN

Etablir votre chèque à l'ordre de l'Académie du Gaullisme et le retourner à :

Académie du Gaullisme

11, bis rue CHOMEL 75007 PARIS

Nom et prénom..... Adresse

Code postal..... Ville.....

Téléphone fix..... Téléphone portable.....

Courriel.....

Courriel.....

Cotisations : ----- x 35 € (plus de 25 ans) / ----- x 16 € (moins de 25 ans) / ----- x 39 € (couple) /

À partir de ----- x 75 € (membre bienfaiteur)

« N'oubliez pas vos cotisations pour l'année 2019 »